



## COMPTE RENDU Mars 2019

# PROTOCOLE D'ENTENTE APN-CANADA SUR LES PRIORITÉS COMMUNES

### **APERÇU**

Le 15 décembre 2016, le premier ministre Justin Trudeau a répondu à l'appel de l'Assemblée des Premières Nations (APN) demandant l'établissement d'un mécanisme de haut niveau pour discuter des priorités des Premières Nations, en acceptant de mener un dialogue avec l'APN.

Au mois de mai 2017, le Comité exécutif a demandé au Chef national de finaliser un PE avec le Canada. Le Chef national et le premier ministre ont signé le protocole d'entente (PE) APN-Canada sur les priorités communes lors de la première réunion tenue en juin 2017.

Le protocole d'entente est une simple entente selon laquelle les parties se sont engagées à se réunir au moins trois fois par année, l'une de ces réunions étant présidée par le premier ministre. Les priorités actuelles du dialogue sont la sécurité communautaire et les services de police, l'élaboration conjointe d'une linguistique, l'établissement avec les Premières Nations de mesures visant à appuyer la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies), la mise en place d'un examen conjoint des lois et des politiques, la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation (CVR), la poursuite des travaux visant à donner aux Chefs des moyens d'établir une nouvelle relation financière ainsi que la mesure des progrès accomplis en vue de combler les écarts socioéconomiques entre les Premières Nations et les autres Canadiens.

#### COMPTE RENDU

Le 14 janvier 2019, le Chef national, des membres de Comité exécutif et des dirigeants des Premières Nations ont rencontré le premier ministre et des membres clés du Cabinet dans le cadre du PE sur les priorités communes entre l'APN et le Canada. Le premier ministre et le Chef national ont coprésidé cette réunion, la première de trois réunions qui seront organisées dans le cadre du PE en 2019.

Le Chef national a ouvert la réunion en parlant des actions de la GRC sur le territoire de la Nation Wet'suwet'en. Il a proclamé que la réconciliation exige que les lois des Premières Nations soient reconnues et respectées et qu'il doit y avoir une place au Canada non seulement pour le droit commun et le droit civil, mais aussi pour la reconnaissance des lois et de la compétence des Premières Nations. Le thème des droits inhérents, des droits issus de traités et du titre des Premières Nations a été prépondérant tout au long de la réunion.

La réunion au sujet du PE a eu lieu le même jour qu'un remaniement du Cabinet fédéral, ce qui a permis au Chef national et aux Chefs régionaux de rencontrer le nouveau ministre des Services aux Autochtones du Canada (SAC), Seamus O'Regan. L'ancienne ministre de SAC, Jane Philpott, a également participé à la réunion afin

### COMPTE RENDU Mars 2019

de donner ses derniers commentaires sur ses dossiers. Le ministre Rodriguez (Patrimoine canadien), la ministre Carolyn Bennett et les secrétaires parlementaires Karen McCrimmon (Sécurité publique), Gary Anandasangaree (Patrimoine canadien) et Joël Lightbound (Finances) étaient également présents.

Le Chef national et le premier ministre ont convenu que des progrès ont été faits dans de nombreux domaines, mais qu'il y a encore beaucoup à faire pour combler l'écart entre les Premières Nations et les autres Canadiens.

Ces progrès incluent l'engagement du Canada à appuyer trois projets de loi : (1) projet de loi C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, actuellement en deuxième lecture au Sénat; (2) un nouveau projet de loi sur la compétence des Premières Nations sur la protection de l'enfance, élaboré conjointement avec les Premières Nations, qui sera déposé au Parlement d'ici quelques semaines; et (3) une nouvelle législation sur les langues autochtones, élaborée conjointement avec les Premières Nations, qui devrait aussi être présentée au Parlement d'ici quelques semaines.

Le Chef national, les Chefs régionaux et les membres du Cabinet ont discuté des meilleures façons de faire avancer plusieurs priorités communes importantes.

Les discussions ont porté notamment sur le besoin de lancer des processus dirigés par les Premières Nations dans le but de remplacer la politique du Canada sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale et sa politique sur les revendications territoriales globales, et de donner un nouvel élan aux processus sur les revendications particulières et les ajouts aux réserves.

Les participants ont également discuté de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies (élaboration conjointe d'un plan d'action national pour la mise en œuvre).

Vous trouverez l'ordre du jour de la réunion du 14 janvier 2019 ainsi que le discours d'ouverture du Chef national au site <a href="https://www.afn.ca">www.afn.ca</a>.

Depuis la signature du PE sur les priorités communes, les progrès suivants ont été enregistrés :

- Le 20 novembre 2017, la ministre de la Justice d'alors, Jody Wilson-Raybould, a annoncé l'appui du gouvernement au projet de loi d'initiative parlementaire C-262, Loi visant à assurer l'harmonie des lois fédérales avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Le projet de loi C-262 est actuellement devant le Sénat.
- Les travaux sur les nouvelles relations financières se poursuivent et ont déjà donné lieu à d'importantes améliorations, comme la capacité de reporter des fonds. Au mois d'avril 2019, les subventions de 10 ans seront mises en œuvre, ce qui mettra un terme aux accords de contribution annuels imprévisibles. Près de 40 % des Premières nations ont exprimé leur intérêt pour ces subventions. On s'attend à ce que l'objectif fixé pour la mise en œuvre des subventions soit largement dépassé.
- Au printemps 2018, le Conseil d'administration provisoire pour le Conseil national de la réconciliation a invité l'APN à contribuer à la mise en œuvre des appels à l'action 53 et 54. Ces deux appels à l'action proposent la création d'un Conseil national de réconciliation (CNR) en tant qu'organe de contrôle indépendant. Dans sa réponse, le Chef national a indiqué que les prochaines étapes de l'élaboration de la loi visant à établir le CNR et son mandat doivent mieux refléter le partenariat et la coopération, grâce à un processus transparent d'élaboration

### COMPTE RENDU Mars 2019

conjointe entre le Canada et les peuples autochtones.

- Le conseil d'administration provisoire du Conseil national de réconciliation a publié son rapport en juin 2018. Le rapport demande l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action national pluriannuel pour la réconciliation, y compris la mise en œuvre des appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada visant à faire progresser la réconciliation.
- Le 14 décembre 2017, le Chef national et l'ancienne ministre de SAC, Jane Philpott, se sont rencontrés pour discuter des priorités budgétaires des Premières Nations dans des domaines liés au mandat de la ministre, notamment les priorités en matière de logement et d'infrastructure.
- Le 10 janvier 2018, le ministre de la Sécurité publique, Ralph Goodale, a annoncé un financement supplémentaire de 291 millions de dollars pour appuyer les services de police des Premières Nations et des collectivités inuites afin d'appuyer la priorité commune sur cette question.
- Le 14 février 2018, le premier ministre a réitéré son appui au projet de loi C-262, annoncé le remplacement de la Politique sur les revendications territoriales globales et de la Politique sur le droit inhérent et, plus particulièrement, indiqué qu'une nouvelle approche relative à la reconnaissance et à la

mise en œuvre des droits devait être élaborée « en plein partenariat » avec les Premières Nations, notamment de nouveaux mécanismes pour reconnaître leurs systèmes de gouvernance et assurer une application cohérente et significative des traités et autres accords.

- Le 27 février 2018, le budget de 2018 a été annoncé. Le budget prévoit un investissement total de 4,76 milliards de dollars sur cinq ans pour les peuples autochtones et les Premières Nations. Cela représente un total de 16,6 milliards de dollars en investissements dans les trois derniers budgets, un engagement sans précédent de la part du gouvernement fédéral.
- Au cours de l'été 2018, l'APN a poursuivi l'élaboration conjointe de la Loi sur les langues autochtones. La Loi devrait être déposée avant l'ajournement du Parlement au mois de juin 2019.
- Le 28 août 2018, le gouvernement fédéral a annoncé la création d'un nouveau Comité du Cabinet sur la réconciliation, chargé de faire fond sur les travaux déjà entrepris par le Groupe de travail des ministres chargé de l'examen des lois et politiques concernant les peuples autochtones. Le Comité du Cabinet est présidé par le ministre de la Diversification du commerce international, Jim Carr.

### **PROCHAINES ÉTAPES**

Le protocole d'entente accorde la priorité au travail conjoint du Canada et des Premières Nations visant à décoloniser les lois et les politiques fédérales et à les harmoniser avec la Déclaration des Nations Unies et les droits inhérents et issus de traités des Premières Nations. Au mois de décembre 2018, les

détenteurs de droits des Premières Nations ont rejeté le Cadre de reconnaissance et de mise en œuvre des droits des autochtones proposé par le Canada. L'APN continue de préconiser un processus dirigé par les Premières Nations pour la reconnaissance des droits.